



Les Martres de Veyre
entre les deux vallées

Mairie des Martres de Veyre
 place Alphonse Quinsat
 63730 LES MARTRES DE VEYRE

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le

ID : 063-216302141-20230316-2023_03_06-BF



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PIGOT Pascal, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10/03/2023

PRESENTS : Pascal PIGOT - Martine BOUCHUT - Régis BERNARD - Catherine PHAM - Gilles DURIF - Gloria DIALLO - Jean-Pierre RIGAL - Christophe CHAPUT – Grégory DESTOMBES - Sylvie CAMUS - Annick BARDEY - Frédéric MASSON - Pascal BARTHELEMY - Laurence DELAVET - Anne-Sophie JARROUSSE – David PERREIRA – Sébastien BERNARD - Catherine LOPEZ - Damien COULON - Lucie DEQUESNES

ONT DONNE POUVOIR : Jocelyne MOGENROS (Procuration à Gloria DIALLO) - Evelyne KERJOLIS-CAUVIN (procuration à Pascal PIGOT) - Éric CANDIOLO (Procuration à Martine BOUCHUT).

ABSENTS : Stéphanie DUBIEN - Anthony VAZEILLE - Cécile MANDONNET - Kévin TREMOUILLE.

Annick BARDEY a été élue Secrétaire.

n° 2023-03-05

CM du 16.03.2023

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

Vu le compte administratif 2022 du budget principal présenté ce jour au Conseil municipal,

En section de fonctionnement :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022	3 435 179,13
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022	3 127 365,40
RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2022 EN FONCTIONNEMENT	307 813,73
Pour rappel : Excédent reporté de 2021	98 413,33
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022 CUMULE A AFFECTER	406 227,06
AFFECTATION AU 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé) sur BP 2023	244 000,00
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE SUR BP 2023	162 227,06

En section d'investissement :

RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2022	1 573 071,84
DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2022	1 712 660,01
RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE	-139 588,17
Pour rappel : Excédent reporté	410 044,34
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE A AFFECTER	270 456,17
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE SUR BP 2023	270 456,17

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages :

- **AFFECTE** l'excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2022 du budget principal à la section d'investissement du budget 2023 de **244 000.00€** ;
- **REPORTE** un montant de **162 227.06€** à la section de fonctionnement du budget 2023 ;
- **REPORTE** le résultat global de l'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2022 de **270 456.17€** à la section d'investissement du budget 2023.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023 2022 du
 Reçu en préfecture le 24/03/2023 1 montant
 Publié le
 ID : 063-216302141-20230316-2023_03_06-BF



Pour :	23
Contre :	
Abstention :	

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 17 mars 2023

Le maire,

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

